



DATE DE PUBLICATION : 28 janvier 2025

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au chef de service CTPS de Bourgogne Franche-Comté

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Laurent FRAISSE le 15 mai 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAISSE, directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, délégation est donnée à M. Pierre MARTIN, responsable du Service des Particuliers des succursales de Dijon et Besançon, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Ouidad LAGRIMI, adjointe au responsable du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers.

En l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, délégation est donnée à Mme Chantal FASSIER, agent du personnel titulaire des bureaux, animatrice du Service des Particuliers à la succursale de Besnaçon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers de Besançon.

Fait à Dijon, le 16 janvier 2025,

Laurent FRAISSE,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté